



SOUTIEN À DOMICILE

Au vu de l'évolution sociétale, le soutien à domicile est un enjeu majeur de ce schéma. Chacun doit pouvoir demain vieillir chez soi avec une prise en charge adaptée et de qualité. La diversification des services, la professionnalisation des acteurs, une offre de service harmonieuse sur l'ensemble du territoire départemental, c'est ce que nous devons mettre en place pour réussir ce formidable pari.

Le secteur de l'aide à domicile est actuellement en plein essor, il convient d'accompagner ce développement de façon à encourager l'emploi et l'insertion sans déroger aux objectifs de qualité de prise en charge. C'est une manière moderne de concilier la création d'emploi et l'humanisme social.

Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a, depuis sa création en janvier 2002, été un formidable outil pour la structuration de la politique de maintien à domicile. Ce dispositif d'aide individualisée a fait les preuves de son efficacité et va continuer d'être optimisé selon 3 axes :

① faciliter la prise de décision en équipe médico-sociale (EMS) par l'adoption d'un nouveau questionnaire médical facultatif,

② favoriser une meilleure couverture des bénéficiaires potentiels de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en développant l'information du grand public,

③ promouvoir une coordination cohérente entre les intervenants et notamment l'articulation entre le sanitaire et le social.

La lutte contre la maltraitance est également une priorité d'action, mieux repérer ses modes d'expression, favoriser l'aide aux aidants, former les professionnels sont autant de mesures qui participent à une meilleure prise en compte de la personne âgée.

L'amélioration de la qualité de la prise en charge à domicile est donc bien un des axes majeurs de la politique gérontologique pour les années à venir.

OBJECTIF 1
AMÉLIORER LA QUALITÉ
DES INTERVENTIONS
À DOMICILE POUR UNE
MEILLEURE PRISE EN CHARGE
DE LA DÉPENDANCE

OBJECTIF 2
STRUCTURER L'INTERVENTION
À DOMICILE DANS
UNE LOGIQUE DE COHÉRENCE
DÉPARTEMENTALE

OBJECTIF 3
OPTIMISER L'ALLOCATION
PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE
À DOMICILE TANT DU POINT
DE VUE DU FONCTIONNEMENT
DU DISPOSITIF QUE DE LA
SATISFACTION DES BESOINS
DES BÉNÉFICIAIRES

OBJECTIF 4
STRUCTURER UN DISPOSITIF
DÉPARTEMENTAL DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE



OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS À DOMICILE
POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

▶ ACTION 1

Contribuer à évaluer la demande sociale et quantifier (sur la base de tableaux de bord) les besoins en formation des auxiliaires de vie sociale et aides à domicile.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité -
Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
en lien avec les associations

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- 1 tarificateur au Service Tarification des
Etablissements Sociaux
- 1 poste de chargé de mission « service qualité »
à pérenniser en redéfinissant le profil de poste
afin de garantir la qualité d'intervention des
services d'aide à domicile et plus largement des
aidants familiaux

INDICATEURS DE SUIVI :

- Réalisation de tableaux de bord : création de
critères quantitatifs fiables
- Modélisation de la demande sociale et de l'of-
fre de service
- Prise en compte de ces indicateurs par la
Région

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 2

Organiser les modalités transitoires de fonctionnement de façon à garantir une prestation « minimale » aux personnes âgées en termes de cohérence entre les besoins de la personne âgée, la qualification de l'aide à domicile et le coût de l'intervention.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées en lien avec les associations

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- 1 tarificateur au Service Tarification des Etablissements Sociaux
- 1 poste de chargé de mission « service qualité » à pérenniser en redéfinissant le profil de poste afin de garantir la qualité d'intervention des services d'aide à domicile et plus largement des aidants familiaux

INDICATEURS DE SUIVI :

- Mise en place d'un indicateur d'adéquation des plans d'aide APA, soit entre l'offre de service et les demandes des personnes
- Définition de critères d'intervention plus fins selon la typologie des demandes

CALENDRIER : 2006-2007



OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS À DOMICILE
POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

▶ ACTION 3

Favoriser l'intégration ciblée des publics en insertion dans le champ de l'aide à domicile. Définir cette filière d'insertion et les résultats attendus par voie de convention et favoriser ainsi la politique de l'emploi de façon sécurisée et sans préjudice pour le concept de qualité.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité -
Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
Sous-Direction Enfance - Famille - Insertion

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre de personnes embauchées par les associations d'aide à domicile ou des particuliers à la sortie d'un parcours d'insertion
- Nombre de personnes en cours de formation qualifiante
- Nombre de conventions de partenariat entre les associations intermédiaires et les associations d'aide à domicile

CALENDRIER : 2007



▶ ACTION 4

- Ⓜ Étendre les exigences de qualité au secteur du gré à gré
- Ⓜ Organiser des actions d'information et de formation pour les aidants familiaux, conditionner l'emploi de salariés dans le dispositif de l'APA à une obligation de formation, adapter la politique tarifaire de façon à mieux rémunérer la qualité des prestations en gré à gré.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Pôles Gériatologiques

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Particuliers Employeurs (FEPEM)

INDICATEURS DE SUIVI :

- Mise en place des actions d'information/formation en direction des aidants familiaux salariés
- Adaptation de la politique tarifaire au gré à gré

CALENDRIER : 2008



OBJECTIF 2

STRUCTURER L'INTERVENTION À DOMICILE DANS UNE LOGIQUE DE COHÉRENCE DÉPARTEMENTALE

▶ ACTION 1

Mettre en place une politique tarifaire reconnaissant la réalité des coûts d'intervention et de structure adaptée aux enjeux du secteur et au dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- 1 tarificateur Service Tarification des Etablissements Sociaux
- 1 poste de chargé de mission « service qualité » à pérenniser en redéfinissant le profil de poste afin de garantir la qualité d'intervention des services d'aide à domicile et plus largement des aidants familiaux

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'autorisations accordées
- Nombre d'associations tarifées selon la nouvelle procédure
- Nombre de conventions signées
- Articulation avec les dispositifs connexes : mise en place de procédures communes et harmonisées
- Bilan de l'activité tant quantitative que qualitative des associations au regard des bénéficiaires de l'APA

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 2

Élaborer un référentiel de qualité de l'aide à domicile.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Associations

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- 1 tarificateur Service Tarification des Etablissements Sociaux
- 1 poste de chargé de mission « service qualité » à pérenniser en redéfinissant le profil de poste afin de garantir la qualité d'intervention des services d'aide à domicile et plus largement des aidants familiaux

INDICATEUR DE SUIVI :

- Réalisation du référentiel et utilisation de celui-ci par les associations

CALENDRIER : 2006-2007



OBJECTIF 3

OPTIMISER L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE TANT DU POINT DE VUE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF QUE DE LA SATISFACTION DES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

▶ ACTION 1

Expérimenter le nouveau Questionnaire Médical.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Médecins généralistes des personnes âgées et des Equipes Médico-Sociales

INDICATEURS DE SUIVI :

- Réalisation de l'expérimentation
- Modification, au besoin, du questionnaire médical

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 2

Poursuivre la politique de communication autour de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées - Service Communication

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Unité APA à Domicile et pôles gérontologiques

MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX :

- 3 000 € HT pour la réalisation et l'impression annuelle de 5 000 dépliants

INDICATEUR DE SUIVI :

- Nombre de plaquettes réalisées et diffusées

CALENDRIER : 2006



OBJECTIF 3

OPTIMISER L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE TANT DU POINT DE VUE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF QUE DE LA SATISFACTION DES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

▶ ACTION 3 :

Expérimenter une coordination DSI/APA sur le secteur d'Illzach / Habsheim.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Pilotage Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement

INDICATEUR DE SUIVI :

- Réalisation de l'expérimentation et bilan de celle-ci

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 4 :

Expérimenter la participation des soignants (infirmières, SSIAD, services d'aide à domicile) en Equipes Médico-Sociales sur le Pôle III Ried et Rhin.

INSTITUTION PORTEUSE DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Pilotage par l'Unité APA-DO et le Pôle Gérontologique III Ried et Rhin en lien avec le Service Prévention de la Dépendance et Qualité de Vie en Etablissement

INDICATEUR DE SUIVI :

- Réalisation de l'expérimentation et bilan de celle-ci

CALENDRIER : 2006



OBJECTIF 4

STRUCTURER UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

▶ ACTION 1

Définir les circuits existants et les responsabilités de chacun dans le dispositif à domicile : préciser le rôle d'ALMA par convention.

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- ALMA

MOYENS HUMAINS EXISTANTS :

- Pôles Gériatologiques

INDICATEUR DE SUIVI :

- Définition des circuits sur la base d'une convention

CALENDRIER : 2006



▶ ACTION 2

Créer une cellule « maltraitance et signalements pour les adultes vulnérables âgés ou handicapés » au sein du Conseil Général. Il s'agit d'assurer une interface entre les services judiciaires et les travailleurs sociaux sur le même modèle qu'un inspecteur de l'enfance.

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- ALMA

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'une cellule de « signalements Personnes âgées/handicapées » au sein du Conseil Général, soit 0,5 ETP de chargé de mission et 1 ETP de secrétariat

INDICATEURS DE SUIVI :

- Création de la cellule de « signalements Personnes âgées/handicapées »
- Bilan annuel de son activité

CALENDRIER : 2007



OBJECTIF 4

STRUCTURER UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

▶ ACTION 3

Organiser un recueil de données, une observation départementale dans le domaine de la maltraitance au domicile et en établissement et développer une expertise (en lien avec l'Observatoire Haut-Rhinois de l'Action Sociale).

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- ALMA

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- Création d'une cellule de « signalements Personnes âgées/handicapées » au sein du Conseil Général, soit 0,5 ETP de chargé de mission et 1 ETP de secrétariat

INDICATEUR DE SUIVI :

- Définition de critères d'observation
- Réalisation du recueil de données

CALENDRIER : 2007



▶ ACTION 4

Programmer des actions de prévention et d'information sur la maltraitance des personnes âgées à domicile et en établissement. Développer ces actions de façon transversale en associant différents services: culture, communication...

INSTITUTIONS PORTEUSES DU PROJET :

- Conseil Général - Direction de la Solidarité - Sous-Direction Personnes Agées et Handicapées
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- ALMA

MOYENS HUMAINS NOUVEAUX :

- À prévoir dans les programmations d'actions collectives: pôles gérontologiques et coordination locale

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre et nature des actions réalisées
- Partenaires associés

CALENDRIER : 2009